



Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20170712-EMP-2017-23-AR
Date de télétransmission : 27/07/2017
Date de réception préfecture : 27/07/2017

ARRETE PORTANT DECLARATIONS DE CREATIONS OU DE VACANCES D'EMPLOIS N° 2017-23

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Guadeloupe,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 14, 23 et 41;

Vu les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégories A, B et C transmises par les collectivités territoriales et établissements publics affiliés ou non au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale;

ARRETE

ARTICLE 1 : Les déclarations de créations ou de vacances d'emplois de catégorie A, B ou C sont arrêtées conformément au tableau suivant qui comporte **6 déclarations.**

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre et à Monsieur le Représentant de l'Etat auprès des collectivités territoriales de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

ARTICLE 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché et transmis conformément aux dispositions de la loi susvisée.

Transmis en Préfecture

le 27.07.17

Fait à Basse-Terre, le 12/07/2017



La Présidente par intérim,


Denise BLEUBAR

| Collectivités territoriales, Etablissements Publics | GRADE | Intitulé du poste | Motif de la vacance | Temps de travail | Descriptif du poste | N° ENREG. |
|--|----------------------|--|------------------------|---------------------|---|--------------|
| Centre de Gestion | ADJOINT TECHNIQUE | Assistant dans l'administration système et réseau informatique | création de poste | 35 H 00 | Participe à la gestion et à l'administration des systèmes d'exploitation et de gestion de données de la collectivité ; . Contribue à la cohérence, la qualité et la sécurité des systèmes. .Participe à la définition et à la mise en œuvre des serveurs, bases de données, référentiels, logiciels et progiciels | 989 |
| Conseil Départemental | ATTACHE | Coordonnateur administratif de la DRH | Mutation interne | 35 H 00 | Sous la responsabilité du DRH, participe à l'élaboration de la politique de management des ressources humaines, selon les orientations stratégiques de la collectivité. Coordonne et anime les activités des services de la direction et contribue à la définition, à l'évaluation et à l'optimisation de leurs procédures internes et outils de suivi. | 990 |
| Caisse des écoles de Vieux - Habitants | AGENT DE MAITRISE | AGENT DE RESTAURATION | création de poste | 32 H 00 | Garantir les conditions d'hygiène et de sécurité des locaux. Accomplir le service de restauration collective dans le respect des règles d'hygiènes. Accueillir et encadrer les enfants en dehors du temps scolaire. | 991 |
| Commune de Grand-Bourg de M/ Galante | ADJOINT TECHNIQUE | agent d'entretien | création de poste | 35 H 00 | Nettoyer les locaux.- entretenir les abords des locaux.- vider et laver les poubelles.- nettoyer les surfaces vitrées.- nettoyer les meubles et accessoires.- assurer l'arrosage des plantes en vase.- maintenir le stock des produits d'entretien et d'hygiène en transmettant les besoins au responsable.- assurer la sécurité des clés des locaux | 992 |

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20170712-EMP-2017-23-AR
Date de télétransmission : 27/07/2017
Date de réception préfecture : 27/07/2017

| | | | | | | |
|------------------|-----------------------|---|--|---------|---|-----|
| Commune du Moule | GARDIEN- BRIGADIER | GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE | Détachement ou intégration directe | 35 H 00 | Missions relevant de sa compétence en matière de prévention, surveillance, bon ordre, de la sûreté, sécurité et de la salubrité publique. Exécution des arrêtés de police du Maire, constate par procès-verbaux les contraventions audits arrêtés, ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence lui est donnée. | 993 |
| Commune du Moule | GARDIEN- BRIGADIER | GARDIEN BRIGADIER DE POLICE MUNICIPALE | Détachement ou intégration directe | 35 H 00 | Missions relevant de sa compétence en matière de prévention, surveillance, bon ordre, de la sûreté, sécurité et de la salubrité publique. Exécution des arrêtés de police du Maire, constate par procès-verbaux les contraventions audits arrêtés, ainsi qu'aux dispositions des codes et lois pour lesquelles compétence lui est donnée. | 994 |

Accusé de réception en préfecture
971-289710022-20170712-EMP-2017-23-AR
Date de télétransmission : 27/07/2017
Date de réception préfecture : 27/07/2017



CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE GUADELOUPE
BP 465, Avenue Paul LACAVE - Petit-Paris
97 100 BASSE-TERRE
Tél : 0590 99 45 00 Fax : 0590 99 45 21
Site Internet : <http://www.cdgp971.com>